

# À chaque retraite, ses petits privilèges...

À l'heure où le régime général de retraite des salariés du secteur privé « absorbe » les régimes spéciaux, il nous a paru intéressant de reproduire le tableau comparatif des différents régimes réalisé par l'association Sauvegarde Retraites (1).

	Salariés du privé	Fonctionnaires	EDF-GDF	SNCF	RATP
<b>Durée de cotisation</b>	40 ans	38,5 ans en 2005 40 ans en 2008	37,5 ans	37,5 ans	37,5 ans
<b>Âge moyen de départ à la retraite</b>	61 ans et 9 mois	57 ans et 9 mois	55 ans et 5 mois	55 ans et 1 mois	54 ans et 3 mois
<b>Taux de cotisation employé</b>	(CNAV, AGIRC-ARRCO) 10,35 % de l'ensemble des revenus	7,85 % du traitement et d'une fraction des primes	12 % du salaire hors prime*	7,85 % du salaire hors prime	7,85 % du salaire hors prime
<b>Base de calcul</b>	25 meilleures années en 2008 pour la CNAV, régimes par points AGIRC et ARRCO	6 derniers mois	Dernier mois	6 derniers mois	6 derniers mois
<b>Taux de remplacement</b>	Environ 60%**	75% hors prime	75% hors prime	75% hors prime	75% hors prime
<b>Revalorisation</b>	Évolution prévisionnelle des prix hors tabac (depuis 1993)	Évolution prévisionnelle des prix hors tabac (depuis 2004)	Évolution générale des salaires servis par l'entreprise	Évolution générale des salaires servis par l'entreprise	Évolution générale des salaires servis par l'entreprise
<b>Décote par année manquante</b>	10 % en 2005 6 % en 2015	0,6 % en 2006 3 % en 2012 6 % en 2015	Sans	Sans	Sans
<b>Cumul emploi-retraite</b>	Restrictif : la somme du salaire et de la pension ne peut dépasser le montant du dernier salaire	Libre	Libre	Libre	Libre
<b>Pension moyenne ***</b>	1 465 €	1 832 €	2 119 €	1 534 €	1 852 €
<b>Réversion</b>	Sous conditions de ressources (CNAV) Sans conditions de ressources (AGIRC et ARCCO)	Sans conditions de ressources	Sans conditions de ressources	Sans conditions de ressources	Sans conditions de ressources

\* Cotisation passée de 7,85 % à 12 % le 01/01/05, intégralement compensée par des hausses de traitements  
 \*\* Ce taux varie suivant le montant du salaire. Plus le salaire est élevé, plus le taux de remplacement est faible.

\*\*\* Commission des Affaires sociales du Sénat et Commission des Finances de l'Assemblée nationale

(1) 17 avenue de Tourville, 75007 Paris; tél. 01 43 14 41